

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Type of subscription (Trimestre, 6 mois, 1 an), Price (4 fr. 50, 8 fr., 15 fr.), and Postage (0 fr. 25, 0 fr. 50, 1 fr.).

REDACTION & ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues... R. ROUBAIX, 108, rue Saint-Jean, 108, ROUBAIX

Pétard dans l'eau

Les nationalistes ont un peu reproché au gouvernement la poudre qu'il a dépen-

se pour saluer l'arrivée du roi d'Angleterre à Paris ; mais ils ne font pas l'ombre d'une allusion au pétard qu'ils viennent de tirer dans l'eau.

Contrairement aux canons, chargés de poudre, leur pétard n'était guère chargé que de vieilles phrases chauvines. C'est dire assez qu'il a eu la plus lamentable des explosions. Les adjectifs ont fusé, les adverbies ont à peine éternué. Le tout est retourné à la hotte des chiffonniers, avec le papier graisseux des cuisines.

Il y a eu toutefois dans la presse nationaleuse deux ou trois petits canotiers patriotiques en l'honneur du peuple de Paris. S'il n'a pas escorté le roi d'Angleterre avec des pommes cuites ou des œufs pourris, c'est uniquement parce qu'elle lui a, au dernier moment, conseillé le calme et la modération. Elle le dit tout au moins, ou elle le laisse entendre et ce n'est vraiment pas un spectacle ordinaire de la voir se proclamer ainsi la maîtresse souveraine de l'opinion publique à Paris !

A l'entendre, elle nous mène au doigt et à l'œil et il lui suffit d'élever la voix pour nous courber sous sa volonté. Elle n'a pas encore osé se flatter de faire la pluie et le beau temps ; mais ce n'est point par modestie qu'elle s'y refuse, c'est surtout parce qu'il pleut trop souvent et que cela lui créant une redoutable responsabilité devant les amoureux qui rêvent d'aller cueillir, au clair du soleil, des myosotis et des marguerites le long des sentiers.

Ce qu'elle pourrait également dire, si elle était soudain prise d'un accès de franchise incompatible avec son humeur naturelle, c'est que son influence n'a pas pesé d'un grand poids dans les récentes élections partielles de la capitale. Qui sait ? Peut-être nous la garderait-elle en réserve pour l'arrivée d'Edouard VII ?

C'est une attitude qui en vaut une autre ; mais il me semble que si la destinée cruellement ironique m'avait mis à la tête d'une feuille nationaliste, je préférerais tout de même la réussite électorale de nos amis à l'organisation du silence dans les rues, sur le passage d'un hôte de la France.

Le qui est à faire encadrer dans du bois de la vraie croix, c'est la fierté olympienne avec laquelle les journalistes de la sacrosainte congrégation se passent la main dans les cheveux. Ce sont eux qui ont retenu la foule. Elle était là, toute halestante, prête à huer le roi d'Angleterre et peut-être à le jeter par-dessus les parapets de la Seine. Ils ont empoigné leur vieille plume de Tolède et lancé dans la circulation un suprême appel à la modération. Le flot s'est immédiatement arrêté ; l'océan populaire a reculé, parce qu'ils lui ont dit, comme le terrible bon Dieu de la Bible : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Quelle pauvre comédie ! Il ne leur manque plus que de se faire confectionner des auréoles et à se les rouler autour de la tête, en symbole de leur toute puissance ensuite dans des niches, sans renoncer à leur en faire dans l'autre sens du mot, y compris celle qui, par la volonté des urnes, nous débarrassera d'eux à tout jamais.

En attendant, les plus forts de la bande poussent la roublardise cléricale jusqu'à se féliciter publiquement de la visite du roi, sous le prétexte qu'elle aura servi la cause de la monarchie dans notre pays.

C'est une trouvaille que ne manque pas d'imprimer : mais ce qui ajoute encore à son charme insensé, c'est que le roi d'Angleterre, toujours d'après nos roublards de sacristie, pulse surtout son prestige dans une armée qui lui obéit.

Si cela est vrai, pourquoi donc approuvent-ils chez nous les officiers qui brisent leur épée plutôt que d'obéir à la loi républicaine ?

Est-ce qu'ils souhaiteraient, par hasard, que nous fussions inférieurs aux autres puissances sur le terrain de la défense nationale ?

Hélas ! ce n'est pas seulement leur pétard, c'est aussi leur patriotisme qui a sauté dans l'eau.

Clovis HUGUES, Député de la Seine.

LA POLITIQUE

L'ANTICOLLECTIVISME

Nous approchons de la date du renouvellement des conseils municipaux. Un an, à peine, nous en séparé. C'est beaucoup pour certains, ces douze mois à courir. C'est peu pour nous qui savons, par expérience, combien est dévorante la vie politique.

Mais le mystère des élections de Mai prochain ne nous préoccupe pas, seul, il est, depuis plusieurs semaines déjà, à l'ordre du jour des divers comités politiques. Notre initiative de la porter devant l'opinion républicaine et socialiste n'étonnera donc personne du côté de nos militants, si elle est jugée prématurée chez nos alliés d'hier.

Echo du Congrès de Bordeaux

Voici, d'après les « bonnes feuilles » du compte-rendu sténographique du Congrès de Bordeaux, quelle a été la déclaration faite au nom de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais par un de ses délégués, notre collaborateur Maurice Monier, secrétaire fédéral.

Cette déclaration doit se placer au moment où le citoyen Renaudin vient de dire à la tribune que le Congrès national est un tribunal qui juge l'accusé Millerand et qu'Hervé se charge du réquisitoire :

LE PRESIDENT. — La parole est au citoyen Maurice Monier, délégué du Nord. Maurice MONIER. — C'est avec plaisir que je vois la question posée avec cette franchise. Il importe de faire remarquer cependant que si c'est à un tribunal d'exception que l'accusé va être soumis, certains d'entre les juges ont dans leur poche leur jugement tout rédigé. C'est le moyen qu'on emploie les conseils de guerre... (Applaudissements, interruptions.)

Maurice MONIER. — Vous avez autrefois blâmé les conseils de guerre qui accablaient Esterhazy ou qui condamnaient Dreyfus par ordre ; nous avons affaire aujourd'hui à un tribunal qui aura l'apparence de condamner Millerand par ordre. (Applaudissements.)

UNE VOIX. — Oui, par l'ordre de la Fédération. Jean LONGUET. — Non, par la conscience socialiste. Maurice MONIER. — La conscience socialiste, c'est la conscience de chacun de nous. — Vous avez dit que le Congrès est un tribunal auquel vous voulez confier le soin de juger l'attitude de Millerand. Eh bien, puisque le cas Millerand se pose de cette façon, je tiens, moi,

à me mettre en règle, non pas avec la conscience socialiste, comme l'a dit Longuet, — parce que ma conscience, moi, me suffit, — mais avec ma conscience personnelle. J'ai été mandaté par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais pour faire l'observation que je viens présenter au Congrès. La manière dont la question avait d'abord été posée aussi bien par la majorité de la Fédération de la Seine que par les Fédérations qui demandent l'exclusion de Millerand, n'avait satisfait et je n'avais pas voulu la passer à mon tour comme j'avais mandaté de la faire, comme elle devait l'être en réalité. Mais puisque vous venez maintenant nous dire que nous sommes constitués en tribunal suprême, et que vous êtes des juges, vous qui avez pour la plupart, votre jugement tout rédigé dans vos poches... (Vives interruptions : ce n'est pas vrai !...) Je vous réplique que je n'ai rien de plus à vous dire sur ce point et je m'explique.

Il y a dans le Code, — puisque nous en sommes aux métaphores juridiques, vous me permettez bien de continuer sur ce terrain, — il y a, dit-on, dans le Code que vous vous êtes donné à vous-mêmes, un article qui laisse à la Fédération à laquelle appartient un élu le soin exclusif de juger cet élu.

Il y a aussi, je le sais bien, un autre article qui dit : « Si le Comité Interfédéral est saisi d'un cas de contrôle, il le transmettra purement et simplement à la Fédération intéressée qui lui adressera son rapport pour être soumis au Congrès juge en dernier ressort. »

Mais ce n'est pas le cas, la Fédération de la Seine a jugé Millerand. L'UN VOIX. — Lisez l'article précédent. Maurice MONIER. — C'est celui-là même que je viens de lire. Quant à l'article auquel je faisais d'abord allusion, le voici : Les Fédérations adhérentes doivent prendre l'engagement de faire respecter les principes et le programme du Parti. Le contrôle de leurs délégués et militants respectifs leur est exclusivement réservé.

S'il est entendu que les fédérations adhérentes au Comité Interfédéral doivent faire respecter les principes du Parti, si vous demandez ensuite au Congrès National de prononcer sur un fait pour lequel la Fédération de la Seine a déjà jugé Millerand sans l'exclure, et de violer en quelque sorte la décision de cette Fédération ; vous transformez cette question en une question tellement générale que le jugement que vous prétendez prononcer tout à l'heure devrait l'être non pas contre Millerand déjà jugé, mais contre sa Fédération elle-même pour violation des principes. (Applaudissements.)

La situation est extrêmement grave, je le reconnais. — Il se peut, aussi bien du côté de la Fédération de la Seine et du côté de Millerand, que du vôtre, que vous considériez que l'on doit passer par-dessus le Code du Nord et du Pas-de-Calais et que la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais a le devoir de vous mettre au garde-à-vous contre les seigneurs étranges que vous introduisez au même coup dans le Parti.

Une simple question de sentiment parfois, quelque'un d'entre nous pourra, dans l'avenir, se moquer des décisions que nous aurons prises, des statuts que nous nous sommes donnés, et des règlements que nous nous sommes imposés. Ce sont des habitudes que ne font pas bien augurer de l'avenir de notre Parti. (Applaudissements.)

Maurice MONIER. — Je tiens, en terminant, à élucider une question personnelle. On a dit tout à l'heure que, mes camarades du Nord et du Pas-de-Calais, nous avions un mandat impératif d'acquiescement en ce qui concerne le cas Millerand. Nos mandats n'ont pas songé à nous en donner un, d'ailleurs, nous n'aurions pas voulu l'accepter, et vous me permettez de regretter que certains délégués ici présents ne puissent en discuter en assemblée comme de l'autre, — en affirmant autre. (Approbatifs et applaudissements.)

Par un soir d'hiver, il y avait foule au Val-d'Ajol, à l'auberge de « La Cigogne » tenue par le Plombier. C'était la nuit de la foire de Plombières, de nombreux voyageurs s'y rendaient : marchands de bestiaux aux longues bousques, camelots, colporteurs, somnambules, hercules de foire ; beaucoup venaient d'Alsace, couchaient au Val-d'Ajol et repartaient le lendemain de bonne heure pour l'unique cité thermale.

L'auberge de « La Cigogne » était renommée à cinquante lieues à la ronde. Il était sept heures : les servantes affairées ne savaient où donner de la tête. Elles étaient deux : Catherine, une blonde Alsacienne, forte comme un homme ; Simone, une belle fille du pays.

On les appelait de toutes parts. — Catherine, la choucroute ! — Simone, apporte le kirschwasser ! — Voilà, voilà, messieurs, ou vous sert, criait Catherine.

Un hôte nouveau entra : Hans Vrilmann, le colporteur. Toute l'année, il voyageait, conduisant une petite voiture, vendant de la mercerie, des rubans, des foulards, de la dentelle, de menus objets de toilette.

Il était très connu dans le pays, où sa jovialité l'avait rendu populaire. Il descendait toujours à l'auberge de Karl Lerbach dont il était l'ami.

Dès qu'il parut, Karl courut à sa rencontre. — Bonsoir, Hans, dit-il ; tu viens pour la foire ? — Oui, dit Hans, en lui serrant la main. — Mets ton cheval à l'écurie ; tu vas coucher ? — Non, dit Hans, dîner seulement et je me remettrais en route ; il faut que je sois à Plombières dès le matin.

LE COLPORTEUR

— Tout juste, ma fille ; depuis la foire de décembre. — Où vous m'avez rapporté un si beau fichu. — Bonsoir, monsieur Hans, dit Simone ; je suis votre servante.

— Bonsoir, mon enfant. — Voulez-vous aller à la foire ? — Qu'est-ce que tu veux que t'achète ? — Rien, monsieur Hans, dit Simone en rougissant ; la dernière fois, vous m'avez donné un tablier.

— Elles sont contentes quand vous passez, dit l'hôte. Elle demandent toujours : Est-ce que monsieur Hans va bientôt venir ? Il y a longtemps que l'on n'a pas vu monsieur Hans.

Le colporteur rit bruyamment. La grande salle de l'auberge était pleine ; les clients paraissaient tous à la fois, la pipe à la bouche, remplissant la pièce d'un épais nuage de fumée.

Ad dehors, le vent soufflait avec rage, apportant parfois les hurlements lointains des montagnes. L'hôte servit une grande soupière toute fumante, remplie de soupe au lard ; ensuite, Catherine posa sur la table un plat de choucroute et de jambon fumé. Hans se régala, pendant que Karl lui versait à plein verre un vin clair venant d'Alsace.

Simone servit le café et le kirschwasser. Hans sortit sa pipe. Karl en fit autant. L'hôte se retira pour aider les servantes et pour laisser les hommes causer à leur aise.

Tu as tort de ne pas coucher et de t'entêter, reprit Karl ; le froid peut te saisir ; si tu t'endors, tu ne te réveilleras plus. — J'ai ma houppelande, dit Hans.

La neige s'est amassée, continua Karl ; en certains endroits, elle est haute de deux mètres ; la route disparaît. — J'ai de bons yeux, répliqua Hans, et la Grise, — c'était le nom de sa jument, — a le pied sûr.

Puis, dit l'aubergiste, qui baissa la voix, il y a des bandits dans la forêt ; l'autre jour, on a trouvé un voyageur assassiné. — Voilà vingt ans que je voyage, dit Hans, il ne m'est jamais rien arrivé.

Eh bien, dit l'aubergiste, prends une arme. — Je n'en ai pas besoin ; j'ai mon fouet, cela suffit. — Je te prêteraï un revolver. — Je te remercie, dit Hans qui se leva ; je vais atteler la Grise et je pars.

Karl l'accompagna jusqu'à l'écurie. — Adieu, reprit Hans, dit Hans, dirent les deux servantes à bienôt. — Je repasserai après-demain, dit le colporteur.

Hans monta dans sa voiture, serra la main à Karl et se mit en route. Il était onze heures du soir ; un vent glacial lui couvrait le visage ; les sapins, couverts de neige, s'agitèrent, semblaient à d'innombrables bras, leurs branches d'entrechoquant avec un bruit sinistre. La jument gravissait péniblement la montée, faisant criet la neige sous ses sabots.

La lune, qui se serait levée, disparut sous un gros nuage ; la Grise avait atteint le sommet de la montée, Hans arrêta pour la laisser souffler.

Soudain, un homme, armé d'un gourdin, se jeta à la tête de la jument. — Halte ! s'écria-t-il. — Qu'est-ce que tu veux ? — Tu argente, reprit l'inconnu, ou je t'assomme.

Il brandissait son bâton. Sans s'émouvoir, Hans sortit de la poche de sa blouse l'étui de sa pipe et, le braquant sur le malfaiteur, dit : — Détale ou je te tue, dit-il. — L'inconnu ne se le fit pas répéter ; d'un bond, il regagna la forêt.

Hans fouetta la jument qui prit le galop. C'est ainsi qu'il arriva à Plombières.

Le surlendemain, la foire terminée, Hans revint le soir à l'auberge de « La Cigogne ». Les deux servantes se précipitèrent au-devant de lui, et lui dirent : — Hans remit à chacune un col de dentelles. — Oh ! que c'est joli, monsieur Hans ! s'écria Catherine.

— C'est trop beau, monsieur Hans, ajouta Simone. — En n'est trop beau pour toi, petite, dit gaiement le colporteur. — Viens te chauffer, en attendant que le dîner soit prêt, lui dit Karl.

Le colporteur s'approcha de la cheminée. De nombreux forains faisaient le cercle autour de l'âtre. Hans raconta en riant l'agression dont il avait été victime et la façon dont s'était débarrassé de son agresseur.

CHRONIQUE

LE RENDIEMENT DES IMPOTS

Paris, 6 mai. — Le rendement des impôts présente pour le mois de mai une augmentation de 10 millions sur les évaluations budgétaires, ce qui donne pour les quatre premiers mois de 1903, une plus-value d'environ 40 millions et une augmentation de recettes d'environ 100 millions par rapport à la période correspondante de 1902.

LES EVENEMENTS DE MACEDOINE

Salonique, 6 mai. — Voici des renseignements complémentaires sur l'explosion du Guadaluquivir, à Salonique : — Le navire venait de lever l'ancre à destination de Constantinople, quand l'explosion se produisit, formidable. Le condensateur venait d'être rempli de vapeur et le feu s'était déclaré ; le feu se déclara aussitôt. En un clin d'œil, les cabines des officiers furent détruites ; ceux-ci et les passagers étaient en train de fuir. Le commandant, M. Combe, ordonna de vider pour rentrer au port, mais cette manœuvre était devenue impossible, les machines ayant cessé tout mouvement.

Cependant, la détonation avait donné l'alarme à l'Agence des Messageries maritimes. Presqu'aussitôt, les lanternes jaillirent de toutes parts. M. de Paléstrès s'embarqua en toute hâte, avec le personnel de l'Agence pour porter secours. De son côté, la Pénlope de la Compagnie néerlandaise d'Amsterdam, déjà commandée, se dirigea vers le port. Le sauvetage avait été commencé, les embarcations du Guadaluquivir ayant été mises à la mer. Les passagers étaient au nombre d'une quinzaine dont six dames et trois prêtres.

Le Memphis, du Lloyd autrichien, qui arrivait à une heure, envoya aussitôt tous les secours possibles, mais ne put s'approcher, ayant un chargement de pétrole. Les pompes du Guadaluquivir ne purent manœuvrer, la force motrice faisant défaut par suite du déclatement des chaudières, et le feu augmentait d'intensité. Les papiers du bord furent sauvés avec une partie des dépêches. Des valeurs, pour une somme de 300.000 francs, furent brûlées.

La Pénlope remorqua le Guadaluquivir, jusqu'à une cinquantaine de mètres qu'elle vint deux heures, le mât de l'arrière avait pris feu, et tombait à la mer. Des scènes tragiques se passaient à bord. Cinq soldats avaient été enlevés dans les

LA REVOLTE DES MOINES

Basile, 6 mai. — L'expulsion des Capucins du monastère de Saint-Antoine s'est effectuée mardi. Les abords du couvent étaient barrés par un cordon de troupes des deux bords du matin. Mais une foule d'envoyés deux mille personnes se trouvaient déjà massée autour du couvent.

Après un interrogatoire sommaire, les Capucins ont été relâchés. Ils partent demain pour l'Italie. A leur sortie du palais une manifestation, que les gendarmes eurent beaucoup de peine à contenir, fut faite en leur honneur. La foule cria sur leur passage : « Vive la liberté ! » Les scènes ont été répétées sur l'immédiate. Mais il était vide, tous les meubles avaient été démantés.

Nice, 6 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné ce matin à 16 francs d'amende avec sursis M. Gibon, agent d'assurance, qui fut arrêté lors de la manifestation du 30 avril, à l'occasion de la fermeture de la chapelle des Franciscains, à Carpiac.

Chambéry, 6 mai. — Les Capucins de Chambéry passent en police correctionnelle lundi prochain, pour infraction à la loi du 1er juillet 1901.

Les Capucins de Conflans comparaitront prochainement devant le tribunal correctionnel d'Albervilliers.

Une information est ouverte contre les frères de la Sainte-Famille, du Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Pierre-d'Albigny.

Les sœurs du Buisson, d'Entremonet-Vieux et les sœurs de Sainte-Affrique ont également poursuivi pour s'être reconstruites en fureur après l'explosion d'août 1902.

Rennes, 6 mai. — La Cour d'appel a réduit à 100 francs d'amende avec sursis le sieur Lemassac, de Lannion contre l'ex-Père jésuite Lemassac.

Moulins, 6 mai. — Une véritable bataille s'est engagée ce matin à Saint-Pourçain, devant le pensionnat des Frères-Maristes, entre les partisans et les adversaires des congrégations.

Deux catholiques furent blessés, dont un très grièvement. M. Moumier, âgé de 68 ans, qui a reçu deux coups de couteau, l'un à laine, l'autre à la main.

Le contre-manifestant au ord de : Vive Combes ! et au chant de l'Internationale, donnèrent l'assaut au couvent, en lançant des pierres, les sacraçant le café Marguot, où les amis des frères s'étaient réfugiés pour échapper aux coups des assaillants.

NOS DÉPÊCHES

La Révolte des Moines

Basile, 6 mai. — L'expulsion des Capucins du monastère de Saint-Antoine s'est effectuée mardi. Les abords du couvent étaient barrés par un cordon de troupes des deux bords du matin. Mais une foule d'envoyés deux mille personnes se trouvaient déjà massée autour du couvent.

Après un interrogatoire sommaire, les Capucins ont été relâchés. Ils partent demain pour l'Italie. A leur sortie du palais une manifestation, que les gendarmes eurent beaucoup de peine à contenir, fut faite en leur honneur. La foule cria sur leur passage : « Vive la liberté ! » Les scènes ont été répétées sur l'immédiate. Mais il était vide, tous les meubles avaient été démantés.

Nice, 6 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné ce matin à 16 francs d'amende avec sursis M. Gibon, agent d'assurance, qui fut arrêté lors de la manifestation du 30 avril, à l'occasion de la fermeture de la chapelle des Franciscains, à Carpiac.

Chambéry, 6 mai. — Les Capucins de Chambéry passent en police correctionnelle lundi prochain, pour infraction à la loi du 1er juillet 1901.

Les Capucins de Conflans comparaitront prochainement devant le tribunal correctionnel d'Albervilliers.

Une information est ouverte contre les frères de la Sainte-Famille, du Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Pierre-d'Albigny.

Les sœurs du Buisson, d'Entremonet-Vieux et les sœurs de Sainte-Affrique ont également poursuivi pour s'être reconstruites en fureur après l'explosion d'août 1902.

Rennes, 6 mai. — La Cour d'appel a réduit à 100 francs d'amende avec sursis le sieur Lemassac, de Lannion contre l'ex-Père jésuite Lemassac.

Moulins, 6 mai. — Une véritable bataille s'est engagée ce matin à Saint-Pourçain, devant le pensionnat des Frères-Maristes, entre les partisans et les adversaires des congrégations.

Deux catholiques furent blessés, dont un très grièvement. M. Moumier, âgé de 68 ans, qui a reçu deux coups de couteau, l'un à l'aine, l'autre à la main.

Le contre-manifestant au ord de : Vive Combes ! et au chant de l'Internationale, donnèrent l'assaut au couvent, en lançant des pierres, les sacraçant le café Marguot, où les amis des frères s'étaient réfugiés pour échapper aux coups des assaillants.

La détonation s'est produite quand tout était fini. L'émotion est grande dans la ville et dans la région.

Caracas, 6 mai. — Un huissier s'est présenté ce matin à la Cour d'appel de Caracas, afin de signifier aux religieux un mandat de comparution devant le juge d'instruction.

Un huissier a frappé les portes du couvent. Les six religieux qui résident dans le couvent, attendent, derrière les barrières, leur expulsion.

Commission du Budget

Paris, 6 mai. — M. Doumer, président de la commission du budget, vient d'adresser à tous les membres de cette commission, une lettre pour les inviter à hâter le dépôt sur le bureau de la Chambre des rapports sur toutes les propositions de budget, et notamment sur celle qui a été renvoyée à la commission et qui comporte une suite législative.

M. Doumer fait observer que peu de jours après la rentrée de la Chambre, les pouvoirs de la commission du budget prendront fin par suite de la présentation du budget de 1904, et que, dès lors, elle doit achever son œuvre pour cette date.

En conséquence, M. Doumer convoque les membres de la commission pour le 12 mai, c'est-à-dire une semaine, avant la reprise de la session.

Les principales questions dont la commission est encore saisie et qui doivent faire l'objet de rapports, sont relatives : à l'avancement et au traitement des instituteurs, aux indemnités pour les familles des réservistes et des territoriaux ; à la bonification des intérêts servis aux sociétés de secours mutuels ; au vinage, aux réclamations en matière de contributions directes et aux revendications financières de la ville de Paris.

L'impôt sur le revenu

Paris, 6 mai. — L'Agence Havas publie la note suivante, d'ailleurs officieuse : « Le Ministre des finances n'a pas encore arrêté d'une façon définitive ses résolutions en ce qui concerne l'impôt sur le revenu dont il doit saisir la Chambre dès la rentrée.

On sait toutefois que cet impôt ne sera ni l'impôt global et progressif dont M. Rouvier s'est toujours montré l'adversaire, ni l'impôt de statistique considéré comme insuffisant par une partie de la majorité républicaine. Le ministre s'en tiendrait en ce moment pour le système suivant :

Deux des quatre contributions, l'impôt des portes et fenêtres et la cote mobilière seraient supprimées ; à la propriété bâtie on demanderait au prorata de sa valeur, la ressource abandonnée par la suppression de l'impôt des portes et fenêtres à une transformation de la cote personnelle on demanderait de combler le déficit résultant de la suppression de la cote mobilière.

La nouvelle cote personnelle varierait suivant la position sociale de l'impôt et serait basée suivant des règles qu'énumérerait le projet de loi, d'après les signes extérieurs de la richesse valeur de la propriété ou du loyer, chevaux, domestiques, etc. Il n'y aurait ni déclaration, ni de la part de l'Administration, inquisition. Enfin on ne demanderait à la propriété bâtie et à la cote personnelle que les ressources équivalentes à l'abandon des deux contributions.

C'est à ce système que le ministre paraît devoir se rallier.

Quant au projet de budget pour 1904, M. Rouvier ne pense pouvoir le déposer que dans les premiers jours de juin.

L'Affaire Humbert

DERNIERS INTERROGATOIRES Paris, 6 mai. — M. Leydet a fait entendre aujourd'hui Emile Daurignac, après il a fait subir un dernier interrogatoire, en présence de son avocat, M. Clunet. Le greffier du juge a donné communication à l'accusé de toutes les pièces de la procédure, après quoi Emile Daurignac a signé le procès-verbal.

Frédéric Humbert, puis Roméo Daurignac, et enfin Théodore Humbert, seront interrogés successivement demain, vendredi et samedi.

Guillaume II à Rome

LE KAISER ET LE PAPE Rome, 6 mai. — Par ordre de Guillaume II toutes les personnes de sa suite qui n'ont pas l'accompagnement dimanche au Vatican, s'y sont rendues, hier, pour faire acte d'hommage au pape. L'empereur a exigé que même les domestiques assistent à cette audience ; elle a eu lieu dans la salle du consistoire et près de quarante personnes étaient présentes. Le pape leur a donné sa bénédiction et leur a fait les plus grands éloges de leur souverain.

Au Vatican on se montre de plus en plus enchanté de l'empereur. Voici un mot de Guillaume II aux cinq évêques allemands qui trouva sur son passage en sortant de chez le pape : « Sans la religion, les nations sont condamnées à la ruine. »

On parle d'une question au député de